

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
17 377

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Action d'accès aux soins dans le domaine de la santé mentale : convention liant le
Département des Bouches-du-Rhône et le centre hospitalier Edouard Toulouse**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par le centre hospitalier Edouard Toulouse.

L'action relève de l'accompagnement social. Il s'agit d'un renouvellement d'action.

Le centre hospitalier Edouard Toulouse propose l'action d'accès aux soins dans le domaine de la santé mentale pour 10 vacations hebdomadaires réalisées par l'équipe mobile liaison psychiatrie-précarité (EMLPP) sur les territoires des 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 13^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Marseille, de Septèmes-les-Vallons et des Pennes-Mirabeau.

Cette action permet l'accès aux soins des BRSA confrontés à des difficultés d'ordre psychiatrique afin de les amener à une prise en charge thérapeutique. La collectivité dispose d'une convention relative à l'accès aux soins des BRSA dans le domaine de la santé mentale avec cinq établissements hospitaliers au total, assurant une couverture quasi intégrale du territoire.

Ces actions, développées depuis 1997 au regard des besoins identifiés par les équipes de terrain, sont particulièrement bien repérées par les professionnels de l'insertion. Elles répondent à un besoin prégnant dans les parcours des BRSA. Les difficultés d'ordre psychique sont souvent évoquées comme un frein réel à l'insertion face auquel les référents se trouvent démunis.

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- 1) accueillir et orienter un public en précarité : il s'agit d'expliquer et dédramatiser la démarche de prise en charge psychologique, de prévenir les troubles psychiatriques ou leur aggravation ;
- 2) intervenir auprès des acteurs du dispositif d'insertion dans l'objectif de leur apporter un appui technique dans l'accompagnement des BRSA particulièrement fragilisés et en souffrance.

Pour cela, l'EMLPP doit réaliser 10 vacations hebdomadaires sur les lieux recevant des BRSA suivants : six lieux d'accueil marseillais (ACADEL, SARA LOGISOL, ADAI, ACPM, ADRIM et ADPEI), deux pôles d'insertion marseillais (2^{ème} et 3^{ème} arrondissements / 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements), dans les locaux de l'association « accueil de jour » recevant les BRSA sans domicile fixe et au CCAS de Marseille.

Le soutien aux équipes sociales se fait à la demande : lors de permanences dans certaines structures sociales (1 vacation hebdomadaire ou bimensuelle), par téléphone, lors de réunions institutionnelles (hebdomadaires ou mensuelles) et lors de commissions psychiatrie-précarité dans chaque secteur de psychiatrie (1 vacation bimensuelle ou mensuelle).

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment :

Rappel : l'objectif de l'action est de réaliser 10 vacations d'une demi-journée par semaine (hors période de congés).

Bilan final de l'action 2017/2018 couvrant la période du 1^{er} mai 2017 au 30 avril 2018 :

- 10 vacations réalisées ;
- 246 BRSA reçus et accompagnés sur un total de 464 personnes ;
- L'équipe mobile, accompagnant tout type de public, BRSA ou non, a dispensé 4 537 actes, dont 2 083 entretiens et consultations de suivi.

Bilan intermédiaire de l'action 2018 couvrant la période du 1^{er} mai 2018 au 30 novembre 2018 :

- 10 vacations réalisées ;
- 182 BRSA reçus et accompagnés sur un total de 345 personnes ;
- la répartition des diagnostics, sur la totalité des prises en charge par l'EMLPP, est la suivante : troubles psychotiques pour 35 %, troubles de l'humeur pour 20 %, troubles névrotiques pour 24 %, troubles de la personnalité pour 15 %, troubles addictifs pour 15 %, troubles mentaux organiques pour 2 % et retard mental pour 1 % ;
- 2 730 actes dispensés par l'équipe mobile, dont 1 167 entretiens et consultations de suivi ;
- 69 % des personnes ont été amenées à initier un parcours de soin, 25 % à restaurer un parcours de soin et 6 % étaient déjà suivies.

En conséquence les résultats de l'action sont très satisfaisants.

Aussi, est-il proposé de renouveler cette action du 01/05/2019 au 30/04/2020 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent.

Ce rapport concerne le financement du centre hospitalier Edouard Toulouse selon la proposition énoncée dans le tableau annexé pour un montant de 31 435 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

